

**COMITE DIRECTEUR : REUNION D'ETE
LE VENDREDI 20 JUIIN 2014 A 19HEURES 30
A SAINTE MENEHOULD.**

L'ordre du jour vous sera communiqué prochainement.

URGENT

**Les clubs qui désirent inscrire une équipe au
Trophée INTER-CLUBS de Sommauthe doivent
rapidement envoyer les bulletins avec la
composition de leur équipe à Jean-Noël DELANDHUY**

1 équipe = 3X30€ = 90€

Réunion de la commission d'enduro

Samedi 14 juin 2014 10 heures

lieu : BUFFALO GRILL , 51470 St MEMMIE

Ordre du jour

- Débriefing épreuves enduro, Condé en Brie ,Grange sur Vologne ,Buzancy ,Rocroi
Latrecey ,Epernay
- Validation résultats Buzancy
- Débriefing épreuves endurance
- Sites de la ligue affichage résultats
- Formation directeur de course et commissaire

Merci de confirmer votre présence

Amicalement

Didier

REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES A PARIS

En rouge, le vote de notre représentant : Michel GIRAUX



REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES DU VENDREDI 16 MAI 2014

RELEVÉ DES PROPOSITIONS QUI SERONT SOUMISES AU COMITÉ DIRECTEUR DU 16 JUIN 2014.

PREMIÈRE PARTIE : UNIFORMISATION DES MODALITÉS DE DELIVRANCE DES LICENCES NET (OBLIGATION OU NON DU CASM) DES 2015.

Question 1.1 : Souhaitez-vous uniformiser la règle de ne pas imposer dans aucune Ligue l'obligation du CASM pour délivrer une licence NET ?

Nombre de votants : 17.

Favorables : 15 voix.

OUI

Opposés : 2 voix.

Abstention : Aucune.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Si elle est approuvée par le Comité directeur, elle sera mise en place au 1^{er} septembre 2014 pour les primo licenciés, puis en janvier 2015.

Question 1.2 : Souhaitez-vous uniformiser pour toutes les LMR un tarif unique du CASM fixé à 50 euros.

oui

La proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 1.3 : Souhaitez-vous uniformiser pour toutes les Ligues le fait qu'un titulaire de permis A (quelle que soit la déclinaison du permis) soit exonéré de la partie pratique du CASM ?

La proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 1.4: Validez-vous les modalités de délivrance du CASM comme suit :

- Tout titulaire d'un permis A (quelle que soit la déclinaison de ce permis) ou d'un guidon d'or sera exonéré de la partie pratique du CASM.
- Tout titulaire d'un guidon d'or et de deux années de licence de pratique annuelle quelle que soit la discipline obtiendra son CASM par équivalence.

La proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 1.5 : Dans le cas où le CASM est obtenu dans sa totalité par équivalence, quel sera le coût du CASM perçu par les LMR,

Nombre de votants : 17.

Coût de 15 euros : 2 voix.

Coût de 20 euros : 15 voix.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

SECONDE PARTIE : UNIFORMISATION DES COTISATIONS LIGUES POUR 2015.

Sur les épreuves.

Question 2.1 : Souhaitez-vous laisser aux LMR, si elles le souhaitent, la possibilité de mettre en place des cautions pour inscrire des épreuves sur leurs calendriers ? **non**
La proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 2.2 : Souhaitez-vous uniformiser le montant de cette caution à 450 euros?
La proposition est adoptée à l'unanimité et sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

non

Sur les licences.

Question 3.1 : Etes-vous d'accord sur le principe d'imposer l'instauration d'un droit Ligue sur les licences pratiquants toutes disciplines confondues ?

Nombre de votants : 18

oui

Favorables : 17 voix.

Opposés : 0

Abstention : 1.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 3.2 : Souhaitez-vous que le montant de ce droit ligue soit borné (entre 15 et 25 euros par exemple) ou fixe ?

Nombre de votants : 18

fixe

Droit borné : 2 voix.

Droit fixe : 16 voix.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Questions 3.3 : Quel montant de droit fixe souhaitez-vous proposer, moins de 23 euros ou plus de 23 euros ?

Nombre de votants : 18.

Moins de 23 euros : 4 voix.

23 euros ou plus : 14 voix.

+

Quel montant de droit fixe souhaitez-vous proposer : 23 ou 25 euros (montant identique pour 2015 et 2016) ?

Nombre de votants : 18

25

23 euros : 6 voix.

25 euros: 10 voix.

Abstentions : 2.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 3.4 : Etes-vous d'accord sur le principe d'imposer l'instauration d'un droit Ligue sur les licences à la journée ?

Nombre de votants : 18

oui

Favorables : 16 voix.

Opposés : 2 voix.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Question 3.5 : Quel montant de droit fixe souhaitez-vous proposer : 5 ou 10 euros ?

Nombre de votants : 18

5

5 euros : 10 voix.

10 euros : 8 voix.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Sur les affiliations.

Question 4.1 : Est-il souhaitable que soit prévue une part ligue sur les affiliations ?

Nombre de votants : 18

non

Favorables : 11 voix.

Opposés : 6 voix.

Abstention : 1

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

Questions 4.2 : Quel montant de droit fixe souhaitez-vous proposer, moins ou 100 euros ou plus de 100 euros ?

Unanimité des participants pour le montant de 100 euros ou moins.

Quel montant de droit fixe souhaitez-vous proposer : 60 ou 100 euros ?

Nombre de votants : 18

100

60 euros : 3 voix.

100 euros : 15 voix.

La proposition sera soumise au prochain Comité Directeur du 16 juin 2014.

INFO :

**VOUS POUVEZ CONSULTER LES ANNUAIRES 2014
DE TOUTES LES LIGUES DE France
DANS LEUR INTEGRALITE**

<http://www.legrenierdejeanpol.com/index.php?board=166.0>

REUNION DES PRESIDENTS DES LMR DU 16 MAI 2014



QUESTION 1 - UNIFORMISATION DES MODALITES DE DELIVRANCE DES LICENCES NET

LIGUES	Le CASM est-il obligatoire ?		Tarif du CASM	Tarification spéciale pour passage d'un examen théorique sans pratique ?		Fréquence annuelle des examens de passage des CASM
	OUI	NON Seulement depuis		OUI Si oui, quel montant ?	NON	
1 ALSACE		Non	50,00 €			16
2 AQUITAINE		Non	50,00 €			70
3 AUVERGNE		Non 2011	45,00 €			76
4 BOURGOGNE		Non	50,00 €			4
5 BRETAGNE		Non	46,00 €			6
6 CENTRE		Non 2012	45,00 €			14
7 CHAMPAGNE-ARDENNE		Non 2011	50,00 €			12
8 CORSE		Non	50,00 €			30
9 FLANDRES		Non	50,00 €	Oui	40,00 €	NC
10 FRANCHE-COMTE		Non	50,00 €	Oui	30,00 €	10
11 ILE-DE-FRANCE		Non	50,00 €			36
12 LANGUEDOC-ROUSSILLON		Non 2012	50,00 €			20
13 LIMOUSIN		Non	45,00 €	Oui	30,00 €	18
14 LORRAINE	Oui		42,00 €			12
15 MIDI-PYRENEES		Non	50,00 €			18
16 NORMANDIE	Oui		45,00 €	Oui	35,00 €	10
17 PAYS DE LA LOIRE		Non	50,00 €	Oui	35,00 €	37
18 PICARDIE		Non 2011	55,00 €	Oui	35,00 €	12
19 POITOU-CHARENTES		Non	60,00 €			16
20 PROVENCE	Oui		42,00 €			40
21 RHONE - ALPES		Non	45,00 €			20
TOTAL	3 Soit 14%	18 Soit 86%	Moyenne : 48,57 €	6 Soit 29%	Moyenne : 34,17 €	15 Soit 71%
						Moyenne : 24

Notes

Le CASM est-il obligatoire ?

LMR de Normandie : le CASM est obligatoire s'il s'agit d'un nouveau licencié.
LMR des Pays de la Loire : test de 1ère année obligatoire et gratuit.

Montant du CASM.

42 euros : 2 ligues
45 euros : 5 ligues
46 euros : 1 ligue
50 euros : 11 ligues
55 euros : 1 ligue
60 euros : 1 ligue

Tarification spéciale

LMR Flandres : suivant les formateurs.

LES TRANSPONDEURS ou Espoirs pour la fin d'un cauchemar

From: BeChronized (active)
Sent: Tuesday, June 03, 2014 12:50 PM
To: mailto:micka.gabreaux@orange.fr
Subject: Devis système de chronométrage BeChronized

Bonjour Mickaël Gabreaux,

Comme convenu durant notre conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-joint notre devis pour un set de décodeur Pro (4 canaux) et du matériel supplémentaire.

En vue des développements récents le directeur général de la société a décidé de vous accorder des remises exceptionnelles sur le matériel et de vous livrer le matériel gratuitement.

À vous de voir ce dont vous avez tout besoin, mais il me semble qu'il vous faut au minimum un set de décodeur. Une boucle supplémentaire etc. c'est à vous de voir.

Je vous remercie à l'avance de votre réaction.

Bien cordialement,

Frédéric Demol
Account Manager Active & Motorized Sports
BeChronized bvba
Lammerdries-Oost 23B, B-2250 Olen, Belgium
VAT: BE 0500 903 347
Tel: +32 (0) 14 49 59 49
E-mail - active@bechronized.com Web - www.bechronized.com

Consulté par mail, le Comité Directeur a donné son accord pour l'achat du matériel.

Pages suivantes : Le devis

Adresse de livraison:
LA LIGUE MOTO DE CHAMPAGNE
ARDENNES
11 rue Principale

51600 LAVAL/TOURBE

Adresse de facturation:
LA LIGUE MOTO DE CHAMPAGNE
ARDENNES
A l'att. de Mickael GABREAUX
11 rue Principale

51600 LAVAL/TOURBE
France

OFFRE

Date	V/Réf	N/Réf	TVA	N° client	N° Doc.	
02/06/2014				100021	O/10128/1	/ 1
Code	Description	Quantité	Prix unit.	Total	TVA	
BCC150	BC SET DÉCODEUR PRO	1	3,450,00 -20,00%	2,760,00	4	
BCP550	DÉCODEUR LIGNE CERES	1				
BCP561	4 CANAUX	1				
BCP700	ALIMENTATION DÉCODEUR (ENTRÉE 220V - SORTIE 12/5V)	1				
BCP701	CORDON D'ALIMENTATION POUR L'ALIMENTATION DU DÉCODEUR (US-AUS-UK-EUR)	1				
BCP770	L'ANTENNE DU DÉCODEUR	1				
BCP570	BOUCLE (BOÎTIER UNIQUEMENT)	1				
BCP580	BOUCLE (FIL ÉLECTRIQUE 100M)	1				
BCP723	CÂBLE D'ALIMENTATION ENTRE BOUCLE (BOÎTIER) ET DÉCODEUR (10M MALE-MALE)	1				
BCP950	POIRE POUR PASSAGES MANUELS	1				
BCP900	TOURNEVIS	1				
BCP901	PINCE COUPANTE	1				
BCP890	CÂBLE USB 2.0	1				
BCP745	ETHERNET CROSS-CABLE	1				
BCP570	BOUCLE SUPPLÉMENTAIRE (BOÎTIER UNIQUEMENT)	1	545,00 -20,00%	436,00	4	
BCP720	ALIMENTATION POUR BOUCLE (BOÎTIER) (220V/12V)	2	115,00 -15,00%	195,50	4	
BCC001	BC MINIPROGRAMMEUR	1	995,00 -15,00%	845,75	4	
BCP590	MINIPROGRAMMEUR CERES	1				
BCP891	MINIPROGRAMMEUR CERES - RJ45 SERIAL CONNECTOR TO USB CABLE	1				
BCP892	MINIPROGRAMMEUR CERES - SERIAL CABLE	1				
BCP8000	FRAIS DE LIVRAISON / DÉPLACEMENT À la charge de BeChronized	1				

4.237,25

TERMES ET CONDITIONS

- L'offre de prix est valable pendant 60 jours après sa date de création.
- Tous les prix sont en Euro, hors TVA et Ex Works (départ usine).
- Conditions de paiement: règlement 100% au moment de la commande par virement bancaire.
- Veuillez prendre en compte que nous ne livrons pas nos produits sans une formation adéquate aux nouveaux clients. Ceci pour garantir une bonne utilisation du système et le bon chronométrage de votre événement. Les frais de formation seront facturés à 495,- EUR par jour, frais de déplacement et séjour non compris. Per diem seront facturés, si elles ne sont pas prises en charge par le client.
- La forme et couleur des produits livrés peuvent différer de ceux présentés sur notre site web ou dans nos documents commerciaux, merci de vous informer avant l'achat.

Adresse de livraison:
LA LIGUE MOTO DE CHAMPAGNE
ARDENNES
11 rue Principale
51600 LAVAL/TOURBE

Adresse de facturation:
LA LIGUE MOTO DE CHAMPAGNE
ARDENNES
A l'att. de Mickael GABREAUX
11 rue Principale
51600 LAVAL/TOURBE
France

OFFRE

Date	V/Réf	N/Réf	TVA	N° client	N° Doc.
02/06/2014				100021	O/10128/1 / 2

Tel:

Fax:

Code	Description	Quantité	Prix unit.	Total	TVA
------	-------------	----------	------------	-------	-----

TVA	%	Base TVA	Montant	Net	Montant
4	21,00 %	4.237,25	889,82		4.237,25
				TVA	889,82
				Total	5.127,07 EUR

RAPPEL DE DEFINITIONS

Article 1.2.0.5 : MANIFESTATION

Regroupement de véhicules terrestres à moteur et d'un ou de plusieurs pilotes ou pratiquants visant à présenter, de façon organisée pour le spectateur un sport mécanique sous ses différentes formes.

Section 3 : Autres activités

Article 1.2.3.1 : ESSAIS OU ENTRAINEMENT

Préparation ou test préalable ou non à une compétition destinée à évaluer ou améliorer les performances du conducteur ou du véhicule.

Ces séances d'entraînement ne peuvent donner lieu à aucun classement.

Article 1.2.3.2 : DEMONSTRATION

Toutes manifestations ayant pour objet la présentation, en mouvement, des capacités de vitesse ou de maniabilité de véhicules terrestres à moteur, sans

qu'elle constitue un entraînement ou une compétition.

Article 1.2.3.3 : CONCENTRATION

Un rassemblement comportant la participation de véhicules terrestres à moteur, qui se déroulent sur la voie publique dans le respect du Code de la

Route, qui imposent aux participants un ou plusieurs points de rassemblement ou de passage et qui est dépourvu de tout classement.

Article 2.4.2.2 : DEMONSTRATION

Organisation générale :

Sont considérées comme démonstrations toutes manifestations ayant pour objet la présentation, en mouvement, des capacités de vitesse ou de maniabilité de véhicules terrestres à moteur, sans qu'elle constitue un entraînement ou une compétition

- a. Un téléphone ou un poste permettant une liaison radio doit se trouver sur le circuit ou à proximité immédiate afin de pouvoir contacter au plus vite les secours.
- b. Les départs doivent être individuels et le nombre de passage des participants doit être limité dans le temps.
- c. Il ne doit pas y avoir de classement, de prise de temps ni de remise de récompense basée sur un classement à l'issue de la démonstration.
- d. Dans le cas d'un regroupement de véhicules terrestres à moteur et d'un ou de plusieurs pilotes ou pratiquants visant à présenter, de façon organisée pour le spectateur un sport mécanique sous ses différentes formes, une autorisation préfectorale est obligatoire et une assurance responsabilité civile spécifique doit être souscrite.

Il faut entendre par spectateur toute personne autre que les membres de l'association organisatrice, les officiels, les pilotes et leurs adjoints (mécaniciens, ingénieurs, techniciens divers et leurs collaborateurs ainsi que les accompagnateurs) et les journalistes ou photographes

- e. Pour chaque spécialité, les modalités d'organisation sont définies dans les règles techniques et de sécurité complémentaires

**L'Assemblée Général de de la ligue 2014
se déroulera à SEMOUTIERS
sans doute le le 24 janvier 2015
Elle sera organisée par le
MC CHAUMONT ENDURO 52**

AGREMENT D'UN TERRAIN DE TRIAL A VERTUS

Terrain de Trial



1. TITULAIRE DE L'AGREMENT

Moto-Club----- **Moto club d'Epernay** N° d'affiliation ----- **0339**
 Contact----- **Gilbert BRUGNON**
 Email----- **motoclubepernay@orange.fr** Téléphone ----- **0326543003**

2. SITE DE PRATIQUE

Le plan du site de pratique est joint à la présente demande. Les zones doivent y être identifiées.

Type(s) d'activité ----- Entraînement / Stage Démonstration Epreuve
 Nom du site de pratique----- **Carrière de Vertus**
 Adresse ----- **Route de Villers aux Bois**
 GPS - Latitude----- **48.919198** GPS - Longitude ----- **3.977835**
 Propriétaire ----- **Ville de Vertus**
 Emprise foncière (superficie)-- **5 ha**
 Terrain clôturée----- Oui Non
 Nature(s) du sol----- Terre Sable Rocher Ruisseaux Sous-bois
 Eléments artificiels Autre :
 Etat après averse ----- Sec Humide Détrempé Boueux
 Nombre de zones----- **10**
 Longueur max des zones ----- **80 m**
 Niveau de difficulté ----- Expert Senior Loisir
 Aménagements possibles ----- **Apport de rochers en cours**

3. MACHINES AUTORISEES

Machines	Cylindrée mini	Cylindrée maxi
<input checked="" type="checkbox"/> Motos	50	300
<input type="checkbox"/> Quads		
<input type="checkbox"/> Side-cars		

4. SECOURS

Secours le plus proche ----- Hôpital Pompiers Médecin
 Distance (en km)----- **Vertus - 3 kms** Temps (en mn)----- **10 mn**

En respect du Code sportif de la FFM, il est rappelé que les secours, ambulances, pompiers, médecin, doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

5. RESPONSABLE DE LA VISITE

Je, soussigné(e) **Basile GAUTHEROT**, en ma qualité de :
 Directeur de Course ----- ODC Trial 2° ODC Trial 3°
 Educateur ----- DESJEPS DEJEPS BEES CQP BFE (BF2) BFM BFA (BF1)
 certifie que le Terrain de Trial est conforme aux Règles Techniques et de Sécurité.

L'agrément fédéral est, en application des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée, accordé pour une durée de 4 ans à partir de la date de validation de la Fédération Française de Motocyclisme, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée au site de pratique et que les activités aient été déclarées.

Signature du responsable de la visite	Visa Ligue	Visa FFM
Date 21/05/14 	Date 5/06/2014 TOURTE Jean-Pol Président de la I.M.C.A 29 rue de Montigny aux Bois 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél/Fax: 03-24 58 30 29 Email: iptourte@vfla.fr	Date

CANDIDATS AUX INSTANCES FÉDÉRALES

Assemblée Générale du 16 juin 2014

➤ **Comité Directeur** : 1 poste à pourvoir

NOM	LMR	INVESTITURE LMR
BOFILL Didier	Languedoc-Roussillon	OUI
BONHOMME Alain	Pays de la Loire	NON
HAMOT Yohann	Midi-Pyrénées	NON
LIOGIER André	Rhône-Alpes	OUI
STADLER Patrick	Picardie	OUI
VOISIN Valérie	Normandie	OUI



Conception, Modernisation et Entretien de circuits de Motocross



Comme évoqué par le Président de la FFM Jacques Bolle dans les éditos de France Moto, nous sommes aujourd'hui face à de graves difficultés d'assurance en responsabilité civile causées par les dérives jurisprudentielles que connaît notre société.

Aujourd'hui, en matière de responsabilité civile, bien souvent le juge ne se prononce plus en droit mais en opportunité, l'important est de trouver (fabriquer !) un coupable qui soit bien assuré...

Travaillant depuis plusieurs années pour la promotion et l'organisation du Champ Pit Bike en collaboration avec la FFM et les Clubs organisateurs, je connais bien certaines difficultés rencontrées par les Moto Clubs et souhaite apporter des solutions pour vous accompagner afin de mettre en conformité votre Circuit en rapport aux nouvelles règles techniques et de sécurité fédérale (RTS)

Faire intervenir un Spécialiste, Qualifié et expérimenté est un gain de temps et d'argent pour chaque Moto Club sur le long terme.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous aurez bien voulu porter à ma lettre, en espérant que vous puissiez faire passer l'information auprès de vos Moto Club concernant mon activité et l'intérêt de faire appel à mes services.

SPORTIVEMENT
C.PORTE



Présentation

Ex Pilote Internationale de Motocross et Supercross avant de devenir pionnier du Freestyle Motocross et de Pit Bike Européen.

Connu pour sa technique et sa fluidité sur une moto, Cyril Porte a parcouru de nombreux circuits internationaux tout au long de sa carrière dans différentes disciplines enrichissant son expérience.

Une expérience sur le terrain

Conducteur d'engins TP depuis une dizaine d'années et titulaire des permis Caces, Passionné et investit dans l'évolution de la discipline en pratiquant toujours le Motocross.

Son expérience c'est forgé au fil des années en collaboration avec la fédération Française de Motocyclisme (FFM) au travers de création de circuits permettant de pratiquer en toute sécurité.

Sécurisation et modernisation de vos Circuits

CP CONCEPT travail activement en collaboration avec la FFM afin d'effectuer et guider le Moto Club concernant les nouvelles Règles Techniques de Sécurité FFM (RTS) obligatoire dès Janvier 2015

Conjuguer savoir et expérience avec un regard plus expert afin d'anticiper tous risque d'accident à l'intérieur et autour de la piste.

Conception de circuit sécurisant pour les pilotes et adapté à tous les niveaux de pilotage, élargissant l'accessibilité aux plus grand nombres.

Accompagnement sur le développement et communication du Club

CP CONCEPT vous propose en option un soutien en matière de communication internet en réalisant une vidéo de présentation du Circuit (vue de l'intérieur et de l'extérieur) afin de faire découvrir les Moto Club plus grand nombre de Licenciés.

Tarifs de la prestation

Une première visite sera nécessaire afin d'élaborer un devis et définir les engins nécessaires pour effectuer travail .

Frais de déplacement à la charge du Moto Club.

Tarif horaires : 27 €/h (forfait minimum de 10 Heures)

Frais de déplacement et d'hébergement à la charge du Moto Club.

Location des engins et carburant à la charge du Moto Club.

Contact : Cyril PORTE 06 52 59 40 99 mail: cpcconception@gmail.com

www.cpcconception.com

Siren : 434 341 780

13 rue Lamartine

42530 St GENEST LERPT

FEUILLE DE PRESENCE DU SEMINAIRE

RALLYES ROUTIERS 2EME DEGRE

A TRANSMETTRE A LA FFM

A l'attention de Mme Gwenaëlle AMARO

Tel : 01.49.23.85.64 / Fax : 01.49.23.77.23 / e-mail : gamaro@ffmoto.com

Date : 17/05/2014
Planchon-Tourly

Lieu : Charleville-Mézières

Formateur : G.

CANDIDATS LICENCIES

N°	NOM Prénom	N°Licence	Remise a Niveau	1 ^{ere} Formation	% bonnes réponses	Qualification Obtenue	
						ODC	OCS
1	LAROSE Didier	14513		X	99 %	X	
2	NOIRET Laurent	115186		X	98 %	X	
3	LARNO Patrick	268554		X	98 %	X	
4	SILLY Maurice	268545		X	97 %	X	
5	SILLY Claude	258546		X	98 %	X	
6	NICOLAS Jocelyne	268547		X	98 %	X	
7	TISSERON Didier	23098		X	96 %	X	
8	LAMBINET Hubert	14313		X	97 %	X	
9	DEGAUDEZ Robert	143019		X	97 %	X	

FEUILLE DE PRESENCE DU SEMINAIRE

RALLYES ROUTIERS 2EME DEGRE

Date : 17/05/2014 Lieu : Charleville - Mézières Formateur : G. Planchon Tourly

CANDIDATS NON LICENCIES

N°	NOM Prénom	ADRESSE	DATE NAISSANCE	CODE LIGUE	% bonnes réponses	QUALIFICATION	
						OBTENUE	
						ODC	OCS
1	LEVEQUE Gérard	42, rue de Napont 08700 NEUFMANIL	?	04	93 %		X



OBJECTIF :

Le club TRAJECTOIRE JEUNES PILOTES, en collaboration avec le CD 08 et les autres clubs des Ardennes souhaite faire renaître, en 2015, le circuit des Ardennes de Régularité.

Cette épreuve compterait pour le Championnat de France de la spécialité.

REUNION :

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que la réunion avec les Responsables de Commission Motocross des Ligues Régionales se tiendra le vendredi 22 août 2014 à 16h00 sur le circuit d'Edern (29).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et le questionnaire à nous retourner.

Le dîner sera pris en commun et offert par la FFM aux participants, pour votre ou vos accompagnateurs une participation de 25 € vous sera demandée.

Nous vous remercions, pour la bonne forme, de bien vouloir nous retourner le coupon réponse ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations

Nathalie GIROU
Direction des Sports et de la Réglementation